

de citoyens de Londres faites au nom du public et portant que les commettants avaient le droit d'être informés des délibérations de leurs serviteurs au Parlement».

Après cet incident, le reportage constituait encore une infraction au privilège des députés mais les comptes rendus étaient publiés avec impunité. Les journalistes devaient encore aller dans les tribunes réservées au public et n'étaient pas autorisés à prendre des notes. C'est seulement après l'incendie de 1834, lorsque la Chambre a été reconstruite, qu'une tribune distincte réservée aux journalistes a été aménagée. Finalement, en 1845 par un ordre de la Chambre des communes britannique, les journalistes ont été autorisés à occuper la tribune qui leur était réservée et à assurer le compte rendu des délibérations de la Chambre.

Le même débat se poursuit à l'heure actuelle et l'on invoque les mêmes arguments au sujet de la télévision et de la radio. Il y a deux semaines, lorsque cette question a été débattue à une autre occasion, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a proposé que nous commencions avec la radio. A mon avis ce serait mieux que rien mais puisque nous avons la télévision, organe d'information beaucoup plus complet, pourquoi ne pas y recourir?

Comme l'a déclaré l'auteur de cet avis de motion, en Nouvelle-Zélande les délibérations de la Chambre des communes sont radiodiffusées en direct depuis 1936 et cette émission y est très populaire. En Australie, les débats sont diffusés depuis 1946 mais, d'après les commentaires que j'ai entendus, l'émission n'est pas aussi populaire qu'en Nouvelle-Zélande.

Au Royaume-Uni, en 1962, un simple député a inscrit au *Feuilleton* une résolution proposant de téléviser les délibérations et elle a obtenu l'appui de 28 députés. La question a été réexaminée au Royaume-Uni au cours du débat sur la réforme parlementaire en 1963. Le *Times* de Londres en a donné le 30 juillet 1963 un rapport complet où on citait les remarques du ministre d'État, M. Deedes. Les voici:

«Ce qui m'inquiète au sujet de la Chambre», a déclaré M. Deedes, ministre d'État, «ce ne sont pas ses délibérations mais ses moyens de communication... Il existe un fossé très profond, trop profond dans une démocratie renseignée, entre ce qui se passe à la Chambre et ce que les gens pensent qu'il s'y passe. Voilà pourquoi on a laissé entendre que les délibérations de la Chambre des communes devraient être télévisées.»

La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, demande que la question soit déferée au comité. C'est là une proposition louable mais qui, à mon sens, ne fera que retarder une décision.

[M. Allmand.]

Je proposerais plutôt que nous commencions à titre d'essai en permettant que soient télévisées, sous votre autorité, monsieur l'Orateur, certaines délibérations du Parlement, peut-être la période des questions une semaine, un débat spécialement intéressant une autre semaine, les débats de certains comités pouvant intéresser le public une troisième semaine, et cela sans autorisation générale définitive au début.

A mon avis, cela devrait se faire sur une base temporaire pour commencer; la Chambre pourrait ensuite évaluer les résultats de l'expérience.

Pour terminer, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Elle nous donne encore une fois l'occasion de discuter du pour et du contre. Personnellement, j'estime qu'un jour, les délibérations de la Chambre seront télévisées, et le plus vite sera le mieux, pas pour nous mais pour les Canadiens.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas souvent que les membres de différents partis interviennent dans cette Chambre sur une question où il y a quasiment unanimité, mais je crois que c'est le cas de la mesure à l'étude ce soir. En vérité, je me demande pourquoi il faut continuer à débattre la mise en œuvre de cette motion. C'est peut-être parce que notre Règlement n'est pas à la hauteur du bon sens et du jugement de la majorité des députés.

Mes observations de ce soir compléteront en quelque sorte celles que j'ai faites à la Chambre, le 10 février, et qui sont consignées à la page 12918 du *hansard* du même jour. Je n'essaierai pas de répéter ce que j'ai dit ce jour-là pour expliquer et justifier d'une façon générale le besoin de diffuser les débats de la Chambre des communes et de ses comités. Toutefois, je félicite l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) d'avoir soulevé la question de nouveau, même si j'ai le triste pressentiment qu'une fois l'heure écoulée, le projet restera en plan au *Feuilleton*. Ainsi, nous devons espérer qu'on y donnera suite plus tard.

Comme je l'ai dit au début, il est difficile de savoir pourquoi nous tardons tant à prendre une décision qui paraît si juste. Il y a bien des mois, le premier ministre (M. Pearson) s'est dit fort intéressé par la possibilité de téléviser les débats. Il en a encore parlé lors d'un discours à la Chambre il n'y a pas très longtemps. Depuis quelque temps, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'est prononcé en faveur du projet, et a fait consigner sa position au *hansard*. La plupart des députés de l'arrière-ban s'accordent à dire que c'est une mesure importante à prendre pour nous en ce